



ATTENTION : Accès à distance au réseau Inter- net en prévision du mouvement de personnel

En prévision du mouvement de personnel des services directs à l'élève, les personnes qui seront à l'extérieur du Canada devront faire une demande de dérogation via le système de billetterie du 1015 afin d'autoriser leur connexion au site du CSSP. Sans cette autorisation, vous n'aurez ni accès à vos courriels ni accès aux informations sur *La Sphère*. Vous ne pourrez donc pas faire votre choix de poste.

Afin d'éviter tout contretemps, nous vous invitons à bien vous préparer en vue du mouvement de personnel, n'attendez pas à la dernière minute.

Ne manquez pas votre chance!

Vous avez eu un ou une stagiaire? N'oubliez pas de remplir le formulaire d'encadrement des stagiaires et de le faire signer par votre direction.

Vous avez jusqu'au **31 mai avant 16 h** pour faire parvenir vos documents à l'adresse johanne.lamontagne@cssp.gouv.qc.ca pour avoir droit au montant forfaitaire.

Le mouvement de personnel du secteur général est terminé, soyez à l'affût, les postes restants seront disponibles bientôt. Allez visiter l'onglet « Offres d'emplois » du CSSP.

Pétition : Mettons fin à la sous-traitance dans nos écoles

Chers collègues,

Le Syndicat de Champlain (CSQ) vous invite à poser un geste concret pour la défense de nos milieux scolaires et de nos métiers en signant la pétition visant à mettre fin au recours à la sous-traitance en entretien et en services connexes dans le réseau scolaire.

Chaque jour, le personnel de soutien manuel contribue directement à offrir aux élèves et au personnel des environnements sains, sécuritaires et de qualité. Son expertise unique, sa connaissance des établissements et son engagement sont essentiels au bon fonctionnement de nos écoles.

Or, le recours croissant à la sous-traitance fragilise cette expertise. Il entraîne une perte de savoir-faire, une diminution de la qualité de l'entretien à long terme et une érosion de la mémoire organisationnelle. En plus, cette pratique augmente la charge de travail du personnel, qui doit superviser des personnes-ressources externes tout en accomplissant ses propres tâches, favorisant

ainsi l'épuisement professionnel et la dévalorisation de nos professions.

Contrairement à certaines prétentions, les économies annoncées ne sont pas au rendez-vous : coûts de supervision, reprises de travaux et délais d'intervention viennent souvent alourdir la facture.

Par cette pétition, nous demandons au gouvernement du Québec :

- de mettre fin à la sous-traitance lorsque les services peuvent être assurés à l'interne;
- de valoriser l'expertise du personnel de soutien manuel;
- de promouvoir la formation, notamment le DEP en entretien d'immeubles;
- et de prioriser la qualité et la sécurité dans nos écoles.

Nous comptons sur votre solidarité. Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Internet pour **signer et faire circuler la pétition dès aujourd'hui. Ensemble, faisons entendre notre voix!**

Personnel des services directs à l'élève : les directions doivent vous consulter!

Chaque année, les directions déterminent les besoins en personnels et décident des postes nécessaires au fonctionnement des établissements. C'est à ce moment précis qu'il faut intervenir.

La direction doit vous consulter avant de transmettre ses besoins au Centre de services scolaire. Ce n'est pas une formalité : c'est une obligation prévue par la Loi sur l'instruction publique. Votre voix doit être entendue avant que les décisions tombent.

Une vraie consultation n'est pas une décision déjà prise qu'on vous présente à la dernière minute. Il faut du temps pour analyser, réagir et se faire entendre avant la prise de décision.

Une consultation ne consiste pas à vous présenter un plan déjà ficelé. C'est le moment d'intervenir, de nommer les conséquences concrètes et de refuser que des coupures affaiblissent les services aux élèves. **C'est maintenant le temps pour le**

personnel du secteur des services directs à l'élève d'être consulté.

Posez les vraies questions : pourquoi abolir un poste? Qui absorbera la surcharge? Quels services seront réduits? Il ne faut pas laisser des décisions importantes se prendre sans que la réalité du travail et les besoins réels des élèves n'aient été pris en compte.

Le Syndicat peut porter vos recommandations au Centre de services scolaire, mais nous avons besoin de vous. Vous êtes les mieux placés pour démontrer les effets réels du manque de personnel, de la surcharge et des coupures dans vos écoles.

Communiquez sans tarder avec votre conseillère en relations de travail pour signaler les intentions de votre direction concernant les plans d'effectifs. Plus nous agissons tôt, plus nous serons en mesure de défendre les emplois, les services et les besoins des élèves.



Formations importantes à venir

Rencontre d'information virtuelle sur le mouvement de personnel

Le mouvement du secteur des services directs à l'élève arrive à grands pas. (Les dates des séances vous seront communiquées dès que nous aurons reçu l'information.)

Cette année, nous vous encourageons fortement à participer à la formation offerte par les conseillères Julie Larochelle et Mariève Charest, afin de vous informer, de mieux comprendre les enjeux du secteur et de vous préparer adéquatement. Nous vous invitons également à partager cette information avec vos collègues afin que le plus grand nombre possible de personnes puisse en bénéficier.

La rencontre d'information sur le mouvement de personnel du secteur des services directs à l'élève aura lieu **le mercredi 3 juin à 18 h 30 sur Zoom**.

Inscription obligatoire

Vous devez vous inscrire, avant le 1^{er} juin, en utilisant le formulaire électronique prévu à cet effet sur le site Internet du

Syndicat, dans l'onglet « [Inscriptions](#) ». Votre inscription nous permettra de vous faire parvenir la documentation nécessaire et le lien de connexion pour participer à la rencontre **quelques jours avant la rencontre**.

Rencontres d'information virtuelles sur l'assurance-emploi

La Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) organise deux rencontres d'information sur l'assurance-emploi, **le 25 mai et le 9 juin 2026**. Ces formations sont offertes en ligne. Pour l'instant, seule l'inscription à la rencontre du 25 mai est en cours et vous avez jusqu'au 22 mai à midi pour vous inscrire. Pour ce faire, veuillez-vous rendre sur le site du Syndicat de Champlain et cliquez sur l'onglet « [Inscriptions](#) ».

Lorsque l'inscription pour la formation du 9 juin sera ouverte, vous en serez informés rapidement. Merci pour votre compréhension.



Vous êtes chaleureusement invités à notre traditionnelle soirée de fin d'année, qui se tiendra une fois de plus à l'école secondaire De Mortagne, transformée pour l'occasion en véritable fiesta mexicaine!

Au programme : ambiance festive, musique entraînante, et surtout... de bons moments entre collègues pour souligner ensemble la fin de l'année scolaire. C'est également à ce moment que nous immortaliserons le départ à la retraite de certains de nos membres.

Sortez vos couleurs vives, votre énergie festive et joignez-vous à nous pour une soirée mémorable! Vous n'avez pas encore acheté votre billet? Dépêchez-vous!

Les billets sont en vente directement sur notre site Web à partir de la page d'accueil.

Les échelles de traitement

Vous avez maintenant accès aux échelles de traitement ajustées pour chacune des classes d'emplois. Ces échelles tiennent compte de l'ajout de 0,11 % lié à l'indice des prix à la consommation (IPC). Concrètement, cela permet aux membres de consulter une version à jour des taux de traitement applicables et de mieux comprendre l'impact de cet ajustement salarial sur leur rémunération.

Pour consulter les échelles, rendez-vous sur le site de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) à <https://fpss.lacsq.org/classes-demplois/>.

La consultation de ces documents peut être utile pour vérifier votre échelon, suivre l'évolution de votre salaire et mieux situer les ajustements prévus à votre classe d'emplois. Il s'agit d'un repère important pour comprendre les conditions de rémunération négociées et pour répondre aux questions que plusieurs membres peuvent se poser au sujet de leur paie.

Nous vous invitons donc à consulter les échelles correspondant à votre emploi afin de prendre connaissance des montants mis à jour et de demeurer bien informés sur votre rémunération.

Sondage : Évaluation du maintien de l'équité salariale 2025

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) invite ses membres à remplir un court sondage dans le cadre de l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2025 dans les trois réseaux du secteur parapublic. L'évaluation concerne les réseaux des centres de services et commissions scolaires, des cégeps, ainsi que celui de la santé et services sociaux.

La *Loi sur l'équité salariale* vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine.

Ce sondage sert à identifier les événements ou changements significatifs survenus entre le 21 décembre 2020 et le 20 décembre 2025 et leurs impacts sur

vos tâches, vos responsabilités et vos conditions de travail.

Il faut prévoir environ 30 minutes pour remplir le sondage et la date limite pour le faire est le 19 mai 2026.

Pour accéder au sondage, tapez ce lien dans la barre de votre navigateur : <https://lacsq.limesurvey.net/947426?lang=fr>.

Votre participation est importante : plus nous serons nombreux et nombreuses à répondre, plus le portrait de la réalité du travail sera juste, représentatif et porteur dans le cadre de cette évaluation.

Merci de votre habituelle collaboration.

Guylaine Bachand

